

<https://enseignants.se-unsas.org/Fin-des-CCF-en-seconde-pro>



Fin des CCF en seconde pro

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : vendredi 2 septembre 2016

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

À la suite des conclusions du groupe de travail ministère-syndicats sur la voie professionnelle, et comme annoncé dans la circulaire « réussir l'entrée au lycée professionnel », les épreuves de certification seront supprimées en 2nd bac pro afin de favoriser les apprentissages.

Le ministère redéfinit donc l'organisation des CCF (contrôle en cours de formation) des CAP et BEP (diplômes intermédiaires) pour les élèves engagés dans un cursus bac pro. Les nouvelles dispositions seront effectives pour la session 2018, ce qui implique que dès la rentrée 2016, aucune épreuve en CCF ne sera organisée en classe de seconde pro, aussi bien pour les enseignements généraux que pour les enseignements professionnels.

Que ce soit pour les BEP et les CAP en certification intermédiaire, les épreuves de Maths physique / chimie, Maths, PSE sont allégées et se dérouleront exclusivement en 1^{ère}.

Pour les épreuves de français-HG en CAP intermédiaire, aucun texte réglementaire n'impose de certifier en 2nd. Mais c'est souvent le cas actuellement au regard de la lourdeur de la certification. Un arrêté devrait paraître afin d'alléger la certification.

Pour le Se-Unsa, alléger la certification des diplômes intermédiaires tout en libérant l'année de seconde de toute certification est une bonne chose. D'autant plus que les heures effectuées en seconde pro ne sont pas comptabilisées pour l'éligibilité à l'indemnité liée aux classes d'examen.

Les modifications apportées aux définitions d'épreuves aux BEP

Mathématiques et physique-chimie

- 2 situations d'évaluation, une en mathématiques, une en physique-chimie
- durée : 45 minutes

Mathématiques

- une seule situation d'évaluation
- durée : 45 minutes

PSE

- Une situation d'évaluation écrite
- durée : une heure
- porte sur les modules 1 à 7 de PSE bac pro avec niveau d'exigence V
- comporte 2 parties (modules 1 à 5 / modules 6 et 7)

Les modifications apportées aux définitions d'épreuves aux CAP

Mathématiques et physique-chimie

- 2 situations d'évaluation, une en mathématiques, une en physique-chimie
- durée : chacune 45 minutes
- 1^{ères} séquences avant la fin de la 1^{ère} moitié de la formation, 2^{èmes} séquences avant la fin de la 2^{ème} moitié.

En maths, un exercice au moins nécessite l'utilisation de logiciels ou de calculatrices.

PSE

- Une situation d'évaluation écrite comportant deux parties
- durée : une heure
- porte sur les modules 1 à 4 du référentiel

En savoir plus

Épreuves professionnelles en CAP et BEP

Aucune situation d'évaluation ne se déroule plus en classe de seconde professionnelle pour les candidats aux diplômes intermédiaires du Bac PRO.